

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 20 mars 2008

Service instructeur
SAA

N° E3 - 2008

Service consulté
DJU

COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL

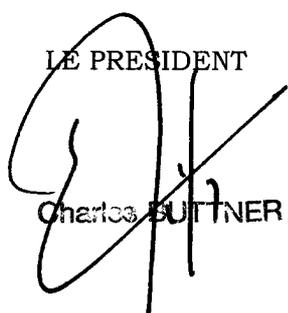
Résumé : Le présent rapport a pour objet la détermination du nombre des Commissions et la désignation de leurs Présidents.

Conformément à l'article L.3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, après l'élection de sa Commission Permanente, le Conseil Général forme ses Commissions et procède à la mise en place de leurs Présidents.

La désignation des membres de chacune des Commissions fera l'objet d'un rapport spécifique examiné lors de la séance plénière du Conseil Général du jeudi 3 avril 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER